







#### 🗷 🗷 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au fitre des catégories d'actions suivantes : ACTIONS DE FORMATION ACTIONS DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE - L 6313-1-3°

# FORMATION CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant

# LE MÉTIER<sup>1</sup>

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continus ou discontinus en structure ou à domicile.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'État dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique.

#### **Pré-requis**

Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation

Sans condition de diplôme

#### **Participants**

40 élèves par session

#### **Calendrier 2023-2024**

• Session de Septembre 2023

Du 01/09/23 au 26/07/24

• Session de Janvier 2024

Du 08/01/2024 au 06/12/2024

Mars 2023 / MG

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant

LES COMPÉTENCES À ACQUÉRIR	
Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vi quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
Bloc 5 - Travail en équipe pluri- professionnelle et traitement des	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil e les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri- professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

### Organisation de la formation

# 44 semaines de formation théorique et clinique (1 540 heures) :

- 770 h (22 semaines) de formation théorique et pratique
- 770 h (22 semaines) de formation en milieu professionnel

### <u>Durée</u>

35 heures par semaine

# Équivalences de compétences et allègements de formation

Des équivalences de compétences, de blocs de compétences et des allégements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordés aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- DEAP,
- DEA,
- DEAES
- BAC PRO ASSP.
- BAC PRO SAPAT
- Titres professionnels ADVF, ASMS
- ARM

# ORGANISATION DE LA FORMATION THÉORIQUE

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35h
- Suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7h
- Travaux personnels guidés (TPG) : 35 h
- Module 1. Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale -147 h (Module spécifique AS)
- Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS) 21 h
- Module 3. Évaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS) 77 h
- Module 4. Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS) 182 h
- Module 5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée 35 h
- Module 6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage 70 h
- Module 7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs 21 h
- Module 8. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés 35 h
- **Module 9**. Traitement des informations 35 h
- Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques 70 h

### **ORGANISATION DE LA FORMATION CLINIQUE**

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel.

Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

#### Méthodes et moyens pédagogiques

- Cours magistraux
- Travaux Dirigés
- Travaux de groupe
- Ateliers de simulation en santé
- FOAD
- Visioconférence
- Retours d'expérience,

#### **Intervenants**

- Formatrices filière IDE
- Professionnels de santé du secteur public et privé

# Obligations réglementaires vaccinales pour l'admission définitive

- Hépatite B (schéma sur 6 mois à anticiper)
- DTP (Diphtérie-Tétanos-Polio)

### **ÉVALUATIONS - CERTIFICATION**

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétences. Il ne peut pas y avoir de compensation entre module.

Le diplôme d'État d'aide-soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant est enregistré au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

## POURSUITE D'ÉTUDES OU FORMATIONS POSSIBLES

Formation IDE (Infirmière Diplômée d'État)

- Par la voie de la formation professionnelle continue : pour les candidats (bacheliers ou non) justifiant de 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale
- Par la voie de la formation initiale : inscription sur Parcoursup pour les bacheliers

Formation ASG (Assistant de Soins en Gérontologie)

Liens: https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646160

#### Coût de la formation

• 6000 euros

#### Financement de la formation

- Possibilité de bourse régionale
- Se référer au dossier de sélection

#### Lieu

IFAS de BOURGES 13-15 rue Gaston Berger - 18 000 BOURGES

#### **Contact**



02.48.68.45.20



ecoleas@ch-bourges.fr

Ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

#### Personne en situation de handicap

Vous pouvez contacter Mme CHAUDET Mélanie et Mme GIUSTO Graziella



02.48.68.45.20

graziella.giusto@ch-bourges.fr, melanie.chaudet@ch-bourges.fr